

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 25 septembre 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjoints,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, Mme Patricia FANNY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusée :

Mme Laëtitia HÉRANVAL qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Roseline FEUILLYE est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.119/09.26

Objet : Budget Ville 2026
Versement d'une subvention exceptionnelle
Aide d'urgence —commune sinistrée par une tornade
Commune de Pomas

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 24.09.2026

Délibération n° : D.119/09.26

**Objet : Budget Ville 2026
Versement d'une subvention exceptionnelle
Aide d'urgence –commune sinistrée par une tornade
Commune de Pomas**

Madame LECACHEUR rappelle que le lundi 24 août 2026, une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de Pomas, située dans l'ouest du département de l'Aude, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés.

Afin de permettre la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité, un fonds de solidarité est activé par l'Association des Maires de l'Aude en coordination avec l'Association des Maires de France (AMF) pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendrés, la Ville de Lillebonne, tient à apporter son soutien et sa solidarité à la commune de Pomas par le biais d'un versement d'une subvention exceptionnelle.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L16114 et L2121-29,

Vu l'appel aux dons lancé par l'Association des Maires de France (AMF) pour venir en aide à la commune de Pomas,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne de marquer son soutien et sa solidarité à la commune de Pomas et ce, en répondant à l'appel aux dons lancé par l'AMF,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 1 500 euros pour venir en aide à la commune de Pomas sinistrée par une tornade le 24 août 2026 ; subvention qui sera versée sur le compte ouvert à cet effet par l'Association des Maires de l'Aude,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget Ville (nature 65748 « Autres personnes de droit privé »).

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

La secrétaire de séance,

Roseline FEUILLYE.